

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Louise Ménard, avocate, greffière de la Ville de Saint-Félicien, résidante à Saint-Félicien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la ville et en le faisant publier dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 23 avril 2026.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, ce 16 avril 2026


M^e Louise Ménard, avocate
Greffière



VILLE DE SAINT-FÉLICIEN AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, M^e Louise Ménard, avocate, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien, le lundi 25 mai 2026, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur, 3^e étage.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Identification du site concerné :	3015-3017, rang Simple Lots 3 070 368 et 3 070 869
--	---

Nature et effets :

Dossier n° : UR2026-00019

La nature de la dérogation est :

- 1) Le non-respect de la marge avant prescrite par le Règlement de zonage n° 18-943 concernant la construction d'un garage :

Distance projetée : 1,5 mètre
Distance prescrite : 10 mètres
Pourcentage de dérogation : 85 %

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À SAINT-FÉLICIEN, CE 16 avril 2026


M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 23 avril 2026)